

Conditions générales de vente Compétences et Potentiel

Préambule

Compétences et Potentiel est un cabinet privé et organisme de formation (N° Existence 82 3803764 38) sis 47 rue Thiers à Grenoble au 6^e étage, créé en juin 2005 et géré par Myriam Boiron Consultante, Coach Thérapeute, Responsable de l'organisme.

Les prestations proposées par Compétences et Potentiel sont :

- **Des prestations de formation** au sens au sens de la loi : Article L6313-1 du CT : Modifié par Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 4, concourant au développement des compétences et qui entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle : **actions de formation** et **bilans de compétences**.
- Des prestations de **coaching individuel**, de **coaching d'équipe** et de **séminaire d'équipe**,
- Des prestations d'**orientation scolaire**,
- Des prestations de **thérapie**,
- Des prestations d'**ateliers** et **stages**.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une prestation auprès de Compétences et Potentiel.

Stagiaire : tout participant à une action.

CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

Le financeur : OPCO, L'Etat.

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations engagées par **Compétences et Potentiel** pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes, (sauf toutefois, si le prix est clairement indiqué en TTC). Ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur (20%). Le règlement du prix de la prestation est à effectuer à l'issue de la prestation, à réception de facture, au comptant à l'ordre de

Compétences et Potentiel. En cas de travail à la séance (thérapie), le règlement a lieu à la séance. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal (fixé par l'Etat à 0,87% pour le 1^{er} semestre 2020, soit une pénalité de 1,30%). **Compétences et Potentiel** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à **Compétences et Potentiel**.

En cas de règlement par **LE FINANCEUR** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de l'action. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le **Client** retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à **Compétences et Potentiel**.

En cas de prise en charge partielle par **LE FINANCEUR**, la différence sera directement facturée par **Compétences et Potentiel** au **Client**. Si l'accord de prise en charge du **Client** ne parvient pas à **Compétences et Potentiel** au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de l'action, **Compétences et Potentiel** se réserve la possibilité de repousser la date de début de l'action, ou de refuser l'entrée en formation du **Stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **Client**.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de l'action.

Annulation, absence ou interruption d'une prestation

Tout module commencé (formation et bilan) est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par **Compétences et Potentiel**, sauf justification valable produite par le client et avec l'accord de **Compétences et Potentiel**. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de **Compétences et Potentiel** distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le **Stagiaire** et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de l'action.

Dans cette hypothèse, le **Client** s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à **Compétences et Potentiel**.

D'autre part, en cas d'annulation de l'action par le **Client**, **Compétences et Potentiel** se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de l'action : aucun frais d'annulation,

- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de l'action : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de l'action,

- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de l'action : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de l'action.

Horaires et accueil

Les horaires relatifs à l'action sont indiqués par **Compétences et Potentiel** dans le devis et dans la convocation du **Stagiaire** à l'action de formation ou au bilan.

Devis et attestation

Pour chaque prestation, un devis est adressé par **Compétences et Potentiel** au **Client**. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à **Compétences et Potentiel** par tout moyen à la convenance du **Client** : courrier postal, mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre **Compétences et Potentiel**, **LE FINANCEUR** ou le **Client**.

A l'issue de l'action, **Compétences et Potentiel** remet une attestation de formation au **Stagiaire (formations et Bilans)**. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par **LE FINANCEUR**, **Compétences et Potentiel** lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour chaque **Stagiaire** peut être fournie au **Client**, à sa demande.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations, **Compétences et Potentiel** est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**.

Compétences et Potentiel ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident de l'intervenante, les grèves ou conflits sociaux externes à **Compétences et Potentiel**, les désastres naturels, les incendies, au confinement strict, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de **Compétences et Potentiel**.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés par **Compétences et Potentiel** pour assurer ses prestations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de **Compétences et Potentiel**. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le **Stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations ou tout autre type d'action, pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers.

Descriptif et programme des prestations

Les contenus des programmes sont définis en fonction des objectifs déterminés en amont de la prestation et décrits dans le devis et la convention.

Confidentialité et communication

Compétences et Potentiel, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription.

Compétences et Potentiel s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les actions et aux **FINANCEURS**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par **Compétences et Potentiel** comme client de ses prestations dans ses listes de références, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de l'action (formation et bilans) et d'amélioration de l'offre de **Compétences et Potentiel**.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 20 juin 2018 n°2018-493, prise en application du Règlement (UE) 2016/679 sur la Protection des données du 27 avril 2016, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, **Compétences et Potentiel** conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de l'action conformément à l'Art.2 6313-7 pour les bilans de compétences, et une durée d'un an pour les autres actions.

Enfin, **Compétences et Potentiel** s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Accessibilité des locaux

Les locaux de **compétences et Potentiel** sont accessibles aux personnes handicapées conformément à la loi du 11 février 2005. En cas de situation exceptionnelle, la Consultante se déplace sur le lieu de travail de la personne, en accord avec le client. La question étant évoquée à la prise de commande.

Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et **Compétences et Potentiel** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Grenoble seront seuls compétents pour régler le litige.

Myriam Boiron
Responsable Compétences et Potentiel

Mis à jour le 31 Janvier 2021